CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE CHARLEVOIX

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

|  |
| --- |
| À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le sixième (6e) jour du mois de novembre 2023, à dix-neuf heures (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.  Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.  Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster et monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.  Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 40 et prend fin immédiatement (aucune question). |

**NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l’ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 23-11-01 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l’ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’en faire l’adoption en y apportant les corrections suivantes :

ajouter : 2.5 Motion de félicitations à monsieur Sylvain Fortin.

10.4 Période de questions.

enlever : 8.10 Demande d’aide financière à « projet structurant » de la MRC de

Charlevoix-Est pour l’achat de poissons pour le festival de la pêche blanche.

**Rés # 23-11-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2023**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 23-11-03 COMPTES**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2309402 à C2309435, L2300043 à L2300050 et

P2300431 à P2300466) 244 733,34 $

* Salaires et rémunérations des employés et des élus 78 570,15 $
* Frais de déplacement 703,22 $

**TOTAL 324 006,71 $**

**Rés # 23-11-04 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L’OFFICE D’HABITATION (OH) EN DATE DU 4 AVRIL 2023**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver le budget révisé en date du 25 octobre 2023, soumis par la S.H.Q. pour l’année 2023.

Que le conseil municipal accepte de payer sa part, soit 10% du déficit.

c.c. OH de Charlevoix-Est

**Rés # 23-11-05 MAIRE ADJOINT JUSQU’AU 4 NOVEMBRE 2024**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers que monsieur Claude Poulin soit nommé maire adjoint pour la prochaine année, soit du 6 novembre 2023 au 4 novembre 2024 inclusivement. Monsieur Poulin est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d’absence ou d’incapacité d’agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / greffière-trésorière ou son adjoint.

c.c. Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

**Rés # 23-11-06 MOTION DE FÉLICITATIONS**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adresser une motion de félicitations à monsieur Sylvain Fortin pour la reconnaissance qu’il s’est méritée auprès de l’Association des travaux publics du Québec, à titre de finaliste 2023 dans la catégorie « Gestionnaire d’exception en travaux publics Petite ville ».

**Rés # 23-11-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 286 SUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D’URGENCE 911**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter le règlement N° 286, modifiant le règlement N° 206 décrétant l’imposition d’une taxe aux fins du financement des centres d’urgence 9-1-1.

**Rés # 23-11-07 INSTALLATION DE RADARS PHOTO**

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique prévoit faire l’installation de plusieurs radars photo à travers le Québec ;

ATTENDU QUE notre Municipalité est aux prises avec de sérieux problèmes de vitesse sur la route 138, traversant l’entièreté de son territoire ;

ATTENDU QUE ces radars seraient un très bon complément pour contrôler la vitesse sur cette route ;

ATTENDU QU’ il appert que les sommes perçues des infractions reviendraient dans les coffres de la Municipalité participante ;

POUR CES

MOTIFS, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de demander aux ministères concernés l’installation de trois (3) radars photo dans les limites de notre Municipalité, soit aux deux (2) entrées de la route 138 (est et ouest) et sur la route 170.

**Rés # 23-11-08 CRÉATION D’UN « COMITÉ DE TRAVAIL RÉGIONAL » POUR LA CIRCULATION SUR LA ROUTE 138**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’inviter les partenaires publics touchés par des contraintes de circulation sur la route 138, appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable, à s’unir pour créer un « comité de travail » afin de procéder à des analyses sur la problématique dudit réseau routier dans la grande région de Charlevoix. Que lesdits partenaires nous confirment, par écrit, la ou les personnes désignée (s) à siéger sur ce comité.

c.c. Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

Sûreté du Québec

Municipalités des MRC de Charlevoix et Charlevoix-Est concernées.

**Rés # 23-11-09 RAMPE POUR LE PASSAGE DE BOYAUX SUR LA CHAUSSÉE**

ATTENDU QUE le Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d’améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d’application du Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l’exécution du projet ;

ATTENDU QUE le projet « Achat de rampes (traverses) pour le passage de boyaux sur la chaussée », et déposé relativement à ce programme, est estimé à 2 310 $ toutes taxes incluses, et que l’aide financière demandée au ministère est de 1 848 $ ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit autoriser le dépôt de la demande d’aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un (e) de ses représentant(e)s à signer cette demande ;

POUR CES

MOTIFS, sur la proposition de monsieur Michel Kowalew, appuyé par madame Martine Tremblay, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation d’une demande d’aide financière ; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée ; certifie que madame Josyanne Gauthier est dûment autorisée à signer tout documents ou entente incluant la convention d’aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Rés # 23-11-10 SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE, SUR UNE BASE HORAIRE, POUR 2023 - 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à un appel d’offre public pour la fourniture de machinerie sur une base horaire (résolution 23-10-08), pour la période comprise entre le 1er décembre 2023 et le 30 novembre 2024 ;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont déposé un prix au taux horaire, pour la location de la machinerie qu’elles possèdent, incluant les frais de déplacement, soit :

- Fernand Harvey & fils inc.

- Excavation Pascal Lavoie

- Morneau Tremblay, excavation

- Aurel Harvey & Fils inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de l’entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

En ce qui concerne les entreprises ayant soumis les prix identiques les plus bas pour les services ci-dessous, un tirage au sort a lieu en séance tenante pour déterminer l’entreprise qui sera embauchée. Les entreprises retenues sont :

* « pelle 200 avec marteau », *Fernand Harvey & fils inc.* ;
* « tracteur sur roues avec fourches », *Excavation Pascal Lavoie* ;
* « compacteur à rouleaux », *Excavation Pascal Lavoie* ;
* « Bulldozer D4 avec chenilles larges », *Aurel Harvey & Fils inc.* ;
* « compresseur 185 CFM », *Fernand Harvey & fils inc.* .

**Rés # 23-11-11 ABOLITION DU POSTE « DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ADJOINT »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’abolition du poste de « directeur des travaux publics adjoint » et d’indexer le taux horaire de l’employé # 38, soit 1 $.

**Rés # 23-11-12 ABROGER LA RÉSOLUTION N° 23-09-12 – PROGRAMME PAVL 2024**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’abroger la résolution N° 23-09-12, relativement à la demande d’aide financière dans le « Programme PAVL 2024 » ; les plans, devis et relevés topographiques n’étant pas finalisés.

**Rés # 23-11-13** **RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES DE LA RUE TREMBLAY**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche la firme « Géo-civil inc. », au prix soumis, soit 1 700 $ (plus taxes), pour préparer un relevé topographique de la rue Tremblay, aux fins de pouvoir présenter une nouvelle demande d’aide financière dans le cadre du « Programme d’aide à la voirie locale 2025 ».

**Rés # 23-11-14 DEVIS RELATIFS À LA RÉFECTION DE SECTIONS DE TROTTOIRS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à l’embauche de la firme « ARPO, groupe-conseil » pour préparer un devis d’appel d’offres relatif à la réfection de trottoirs le long de la rue Saint-Laurent, soit entre les rues Poliquin et du Quai, selon leur offre de services au montant de 4 000 $ (plus taxes).

**Rés # 23-11-15 PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PPA**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance des modalités d’application du volet Projet particuliers d’amélioration (PPA) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles audit programme ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PPA ;

POUR

CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, appuyé par monsieur Claude Poulin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon approuve les dépenses d’un montant de 19 815,95 $, relatives aux travaux d’amélioration de la rue de l’Aqueduc, réalisés et des frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**Rés # 23-11-16 ORDRE DE CHANGEMENT N° 3 POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE PORT-AU-PERSIL ET MC LAREN (PAVL-2022)**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter « l’ordre de change OC-3 » émis le 2 novembre 2023 par « ARPO Groupe-conseil, relativement aux travaux de réfection des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren. Ces travaux représentent la somme de 65 621,61 $ (plus taxes).

**Rés # 23-11-17 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO Nº 4 ET CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE – TRAVAUX DE RÉFECTION DES CHEMINS DE PORT-AU-PERSIL ET MC LAREN**

ATTENDU QUE la firme *Simtrex inc*. nous a soumis le décompte progressif Nº 4, relativement aux travaux de réfection des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren, au montant de 107 693,86 $ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE la firme « Arpo,groupe-conseil » a autorisé la réception provisoire des travaux de réfection des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren, au montant de 2 688 178,48 $ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite aux recommandations de la firme « ARPO Groupe-conseil », au paiement du décompte progressif Nº 4, relativement aux travaux de réfection des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren,

**Rés # 23-11-18 FORMATION EN TRAITEMENT DE L’EAU POTABLE ET D’EAUX USÉES – ENGAGEMENT DE LA PART DES EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE pour l’employeur, l’importance de s’assurer d’une relève qualifiée est primordiale ;

ATTENDU QUE toute municipalité doit avoir un ou des employés certifiés en matière d’eau potable et d’eaux usées pour pouvoir opérer les systèmes ;

ATTENDU QUE la municipalité défraye entièrement tous les coûts de formation, coûts onéreux, reliés aux formations précitées ;

ATTENDU QUE tout employé est libre de quitter son emploi en tout temps avec un préavis, tel qu’exigé dans notre Politique d’emploi en vigueur ;

EN

CONSÉQUENCE, afin de créer un attachement avec nos employés, il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu à l’unanimité des conseillers de ratifier la décision  prise en date du 3 octobre 2023, aux fins de conclure une entente avec les employés désirant suivre lesdites formations en eau potable et eaux usées, les engageant à demeurer en poste pour une période de trois (3) ans, sinon l’employé devra rembourser les frais de formation en tout ou en partie dépendamment de la période de départ.

**Rés # 23-11-19 PROGRAMMATION DES TRAVAUX N° 2 DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2024**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

POUR CES

MOTIFS sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers que :

• la municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

• la municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

• la municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version N° 2 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

• la municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;

• la municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

• la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux N° 2, ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

c.c. M. Serge Landry, ARPO, Groupe-conseils.

**Rés # 23-11-20 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO Nº 3 ET CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE – TRAVAUX DE CONTOURNEMENT SAINT-LAURENT ET RUE LOWE**

ATTENDU QUE la firme *Simtrex inc*. nous a soumis le décompte progressif Nº 3, relativement aux travaux de contournement du réseau d’aqueduc de la rue Saint-Laurent et la réfection des conduites d’aqueduc et d’égout de la rue Lowe au montant de 55 999,50 $ (taxes incluses) ;

ATTENDU QUE la firme « Arpo,groupe-conseil » a autorisé la réception provisoire des travaux de contournement du réseau d’aqueduc de la rue Saint-Laurent et la réfection des conduites d’aqueduc et d’égout de la rue Lowe, au montant de 992 430,48 $ (taxes incluses) ;

POUR CES

MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite aux recommandations de la firme « ARPO Groupe-conseil », au paiement du décompte progressif Nº 3, relativement aux travaux de contournement du réseau d’aqueduc de la rue Saint-Laurent et la réfection des conduites d’aqueduc et d’égout de la rue Lowe.

**Rés # 23-11-21 EMBAUCHE DE LA FIRME " MAHEU & MAHEU " POUR LE SERVICE D’EXTERMINATION**

ATTENDU QUE nous avons demandé deux (2) propositions, relativement au *service d’extermination au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, au CEI et au Centre des Loisirs de Baie-des-Rochers* ;

POUR CES

MOTIFS sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder le contrat du service d’extermination au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay, le CEI et le Centre des Loisirs de Baie-des-Rochers pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à l’entreprise ayant soumis le plus bas prix, soit « Maheu & Maheu », au coût annuel de 957,74 $ (taxes incluses) avec une indexation de 2% par année, à raison de six (6) visite par année. Ce contrat, d’une durée de trois (3) ans, prenant effet le 1er novembre 2023 pour se terminer le 31 octobre 2026.

**Rés # 23-11-22 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 275, SUR LES DROITS DE PRÉEMPTION**

Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Michel Kowalew, qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 275, relatif au droit de préemption sur certains immeubles.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**Rés # 23-11-23 PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE L’HOTEL DE VILLE**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de refuser l’offre de service produite par la Fédération québécoise des Municipalité (FQM), en date du 3 novembre 2023, relativement à la production de plans et devis dans le projet de réfection de la toiture de l’hôtel de ville, au coût estimé à 20 800 $ (plus taxes).

**Rés # 23-11-24 EMBAUCHE DE MD TECHNOLOGIES – PROJET PRACIM**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de service produite par « MD Technologies », en date du 17 octobre 2023, relativement à la production d’une estimation en mécanique-électrique au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT), au coût de 5 500 $ (plus taxes), en vue de présenter une demande d’aide financière dans le cadre du « Programme PRACIM ».

**Rés # 23-11-25 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 23-05 »**

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) le 25 octobre 2023 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de dérogation mineure « 23-05 » aux fins de réputer conforme la profondeur moyenne d’un terrain d’environ 53 mètres alors que l’article 4.6 du règlement de lotissement stipule qu’un terrain en bordure d’un lac ou d’un cours d’eau doit avoir une profondeur minimale de 75 mètres. Lot 5 729 322, matricule 5199-59-4849.

**Rés # 23-11-26 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE « 23-06 »**

ATTENDU la recommandation de notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) le 25 octobre 2023 ;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure n’aura pas pour effet d’aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l’environnement ou au bien-être général ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de dérogation mineure « 23-06 » aux fins de réputer conforme des constructions dans le corridor riverain, en dehors de la rive (15 mètres), alors que l’article 3, paragraphe 3 (règles générales) du règlement N° 274 stipule que les bâtiments ainsi que les installations de prélèvement et de traitement des eaux des projets intégrés doivent se situer en totalité hors du corridor riverain.. Lot 5 728 727, matricule 5098-63-7869.

QUE la présente résolution sera soumise, aux fins d’analyse, à la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 23-11-27 DROITS DE PASSAGE POUR LES SENTIERS DU PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS SUR LES LOTS PUBLICS INTRAMUNICIPAUX**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de renouveler, auprès de la MRC de Charlevoix-Est, le droit de passage n° 303 124 (N/Réf. : DP 2002-09-01) pour les sentiers du Parc municipal de Baie-des-Rochers sur les lots 23 et 24a du rang I Nord-est du canton de Callières échu le 23 septembre 2023. Le coût du renouvellement étant de 1 151 $ (plus taxes).

**Rés # 23-11-28 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC – VOLET 2 – SOUTIEN À LA RÉALISATION D’AMÉNAGEMENTS PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES » POUR LE PROJET D’AMÉNAGEMENT AU LAC NOIR ET DEMANDE D’ENTENTE AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire réaliser un projet d’aménagement au lac Noir dans les limites du bail communautaire délivré par la MRC de Charlevoix-Est qui est gestionnaire de ce lot public intramunicipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut se prévaloir du soutien financier disponible pour ce type d’activité dans le programme d’aide à la mise en valeur du territoire public- volet 2- Soutien à la réalisation d’aménagements publics et communautaires mais que cette dernière n’est pas admissible à déposer une demande ;

CONSIDÉRANT que seule la MRC de Charlevoix-Est peut déposer une demande dans ce programme tant donné que la délégation foncière de ce territoire lui a été déléguée ;

CONSIDÉRANT que suite à des validations auprès des représentants du MRNF, il est possible de prendre une entente avec la MRC de Charlevoix-Est pour que celle-ci dépose le projet en son nom ;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de conclure une entente avec la MRC de Charlevoix-Est pour que cette dernière dépose une demande d’aide financière dans le cadre du programme « Mise en valeur du territoire public – volet 2 – Soutien à la réalisation d’aménagements publics et communautaires », relativement au projet d’aménagement au Lac Noir.

QUE la Municipalité s’engage à payer tout excédent des coûts de la partie non subventionnée.

QUE l’entente précise les modalités de fonctionnement quant à la reddition du projet et la facturation des frais.

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite entente.

**Rés # 23-11-29 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO Nº 1 – PROJET DE CONSTRUCTION DU PAVILLON D’ACCUEIL (# 4123) À LA HALTE ROUTIÈRE DES BOULEAUX**

ATTENDU QUE la firme *PointCo inc.* nous a soumis le décompte progressif Nº 1, relativement aux travaux de construction du pavillon d’accueil à la halte routière des Bouleaux, au montant de 80 618,23 $ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite à la recommandation de la « Fédération québécoise des Municipalités (FQM) », reçue le 30 octobre 2023, au paiement à ladite entreprise d’une somme de 80 618,23 $ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 1 ».

**Rés # 23-11-30 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE AUX IMMOBILISATIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon souhaite réaliser le projet de réfection de la toiture de la bibliothèque municipale estimé à 80 000 $ ;

CONSIDÉRANT que le Ministère dispose d’un programme d’aide financière ;

EN

CONSÉQUENCE sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu :

* + - * de déposer une demande d’aide financière de 80 000 $ dans cadre du Programme d’aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet réfection de la toiture de la Bibliothèque Henri-Brassard ;
      * de mandater madame Josyanne Gauthier à signer toute documentation officielle, incluant la convention d’aide financière à intervenir ;
      * d’assumer une part estimée à un minimum de 80 000 $ dans la réalisation du projet ;
      * d’assumer le financement ou d’en trouver une source, le cas échéant, pour l’ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

**Rés # 23-11-31 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA PATINOIRE ET L’ARCADE POUR L’HIVER 2023-2024**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers QUE :

- M. Luc Harvey soit embauché comme responsable de la patinoire et surveillant de l’arcade pendant l’hiver 2023-2024, à raison de trente (30) heures / semaine ;

- M. Jesse Lizotte soit embauché pour la surveillance de la patinoire et de l’arcade pendant l’hiver 2023-2024, à raison de vingt-cinq (25) heures / semaine.

Les conditions d’emploi sont celles énoncées dans le document "*Politique sur les conditions d’emploi du personnel* *pour 2022-2026*".

**Rés # 23-11-32 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « CANADA EN FÊTE »**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de déposer une demande d’aide financière dans le cadre des programmes « Canada en Fête et Fête nationale du Québec », relativement à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 2024.

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 23-11-33 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC MADAME MONIK GIGUÈRE**

ATTENDU QUE le contrat de madame Monik Giguère devient échu le 14 novembre prochain;

EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de reconduire le contrat d’engagement de madame Monik Giguère, à titre contractuel pour la « conception et la réalisation de gestion d’événements », selon les mêmes conditions que celles de 2016-2017, et les énoncés précités. Le contrat est d’une durée d’un (1) an et débutera le 14 novembre 2023. Une indexation de 3 % lui sera allouée en conformité avec la politique d’emploi 2022-2026.

**Rés # 23-11-34 DÉLÉGATION DE GESTION DE « SAINT-SIM EN CHANSON »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers déléguer la gestion de « Saint-Sim en chanson » à la Société de Développement Économique Durable de Saint-Siméon (SDEDS), afin de pouvoir bénéficier de plus grands choix à différents programmes d’aides financières.

**Rés # 23-11-35 PROJET « ÉCOMUSÉE DU SAFRANIER »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’appuyer le projet « Écomusée du Safranier » présenté par *Safran Charlevoix*.

**Rés # 23-11-36 RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC**

**« L’ESPACE GO-VAN »**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de renouveler l’entente de partenariat avec « L’Espace Go-Van » (9455-0449 Québec inc.), pour la saison estivale 2024.

Que madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est autorisée à signer les documents afférents.

**Rés # 23-11-37 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers :

* QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise la présentation du projet de construction d’un toit sur la patinoire municipale au ministère de l’Éducation dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;
* QUE soit confirmé l’engagement de la Municipalité de Saint-Siméon à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce de la ministre ;
* QUE la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Josyanne Gauthier, agente de développement, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Rés # 23-11-38 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE À LA « FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS - FONDATION HÉRITAGE FAUNE »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à une demande d’aide financière à la Fédération québécoise des chasseurs et des pêcheurs – Fondation Héritage Faune, dans le cadre du « Programme Bourses Relève – Pêche d’hiver », relativement à l’activité « pêche blanche au lac Noir ».

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout

document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 23-11-39 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS SIGNATURE INNOVATION »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de déposer une demande d’aide financière à la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du programme « Fonds Signature Innovation », relativement aux activités « Pêche blanche sur le lac Noir et glissade sur la rue du Festival ».

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 23-11-40 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PROJETS STRUCTURANTS »**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de déposer une demande d’aide financière de 1 000 $ à la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du programme « Fonds structurants », relativement à l’achat de poissons pour l’activité « Pêche blanche sur le lac Noir ».

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 23-11-41 LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l’unanimité des conseillers de décréter la semaine du 20 au 26 novembre 2023 « Grande Semaine des tout-petits (GSTP). À cet effet, une levée de drapeau aura lieu lundi le 20 novembre 2023.

**Rés # 23-11-42 RENCONTRE AVEC « L’OBV CHARLEVOIX-MONTMORENCY »**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser madame Josyanne Gauthier et messieurs Claude Poulin et Gérald Bouchard à se rendre une rencontre avec l’OBV Charlevoix-Montmorency qui aura lieu à La Malbaie le 13 décembre prochain.

**Rés # 23-11-43** **DONS & COTISATIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu unanimement d’accorder les dons et cotisations ci-après :

* Sentiers Québec-Charlevoix, la Traversée de Charlevoix 100,00 $
* Mouvement Action-Chômage, cotisation 2024 50,00 $
* Club de motoneige Les Aventuriers de Charlevoix inc., publicité (plus taxes) 125,00 $
* CIHO-FM, vœux des Fêtes (plus taxes) 190,00 $
* FQCPQ, cotisation 2024 150,00 $

**CORRESPONDANCE :**

* **MADAME AIMÉE BOURGOIN**

Mme Bourgoin désire nous céder une partie de terrain. Notre réponse est négative.

* **SECRÉTARIAT À L’ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES**

Prix Hommage bénévolat-Québec.

* **HYDRO-QUÉBEC**

Assumera l’entièreté des pertes reliées à l’exploitation de borne de recharge électrique de 400V.

* **FONDATION HÔPITAL DE LA MALBAIE**

Remerciements soutien au tournoi de golf annuel.

* **FONDS D’ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Nie notre responsabilité dans le dossier « 232571-30 ».

* **INDEMNIPRO**

Nie notre responsabilité dans les dossiers :

* + 21010-025649 UKG
  + 21010-025580 UKG.
* **MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Inscription au programme général d’assistance financière pour le sinistre « pluies abondantes survenu du 6 au 9 octobre 2023 ».

* [**DEMANDE**](https://www.reseaubibliocnca.qc.ca/) **D’EMPLOI :** 
  + Monsieur Alexandre Robic.

Une période de questions réservée au public débute à 19 h 39 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 23-11-44 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 39.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Sylvain Tremblay Sylvie Foster

Maire Directrice générale